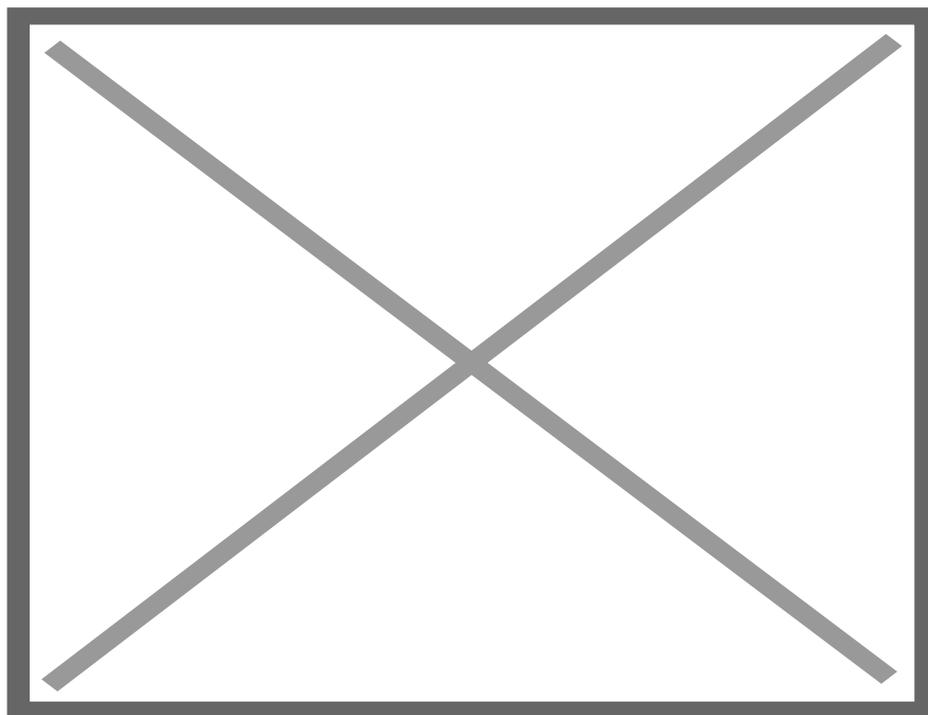


Consultation des entreprises !



Vous êtes propriétaire ou locataire d'un terrain ou d'un local au sein d'une zone d'activités économiques du territoire ? En application de la loi Climat et Résilience du 24 août 2021, la Communauté de Communes du Liancourtois a engagé un inventaire dans les 14 zones d'activités économiques (ZAE) relevant de sa compétence en matière d'aménagement et de gestion. Cet outil est essentiel pour orienter les actions communautaires en termes d'aménagement et de développement économique. Notre Communauté de Communes pourra ainsi anticiper les réhabilitations, les aménagements, mais aussi identifier le foncier disponible pour pouvoir répondre, au plus vite, aux besoins d'implantations de nouvelles entreprises. **Votre avis est important !** <https://www.ccl-valleedoree.fr/consultation-des-entreprises>

Publié le 19/07/2024